

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/01 EN DATE DU 02/03/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Représentés : 00

Votants : 15

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 2 mars 2023, à 20h00, à la Mairie, selon la convocation en date du 24 février 2023 sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. LEONARD. BRUZAT. BAYLE. GIROIR. DUBARRY. ESCALIER. MARCILLAUD

Mrs LAVALADE. MOUSNIER. CARREAUD. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE. PETILLON.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel LAVALADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Sylvie ACHARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) – Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif de la commune 2022, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE 2022	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Reste à réaliser	Résultat clôture
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	530 545,73			530 545,73
Recettes	665 175,58	461 223,29		1 126 398,87
Résultat exercice	134 629,85	461 223,29		595 853,14
INVESTISSEMENT				
Dépenses	127 300,09			127 300,09
Recettes	136 094,46	60 187,64	23 190,00	196 282,10
Résultat exercice	8 794,37	60 187,64	23 190,00	68 982,01
ENSEMBLE				
Dépenses	657 845,82	0,00	0,00	657 845,82
Recettes	801 270,04	521 410,93	23 190,00	1 322 680,97
Résultat clôture	143 424,22	521 410,93	23 190,00	664 834,15

.../...

.../...

2°) – Constate que pour la comptabilité de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Daniel LAVALADE, 1^{er} Adjoint au Maire,